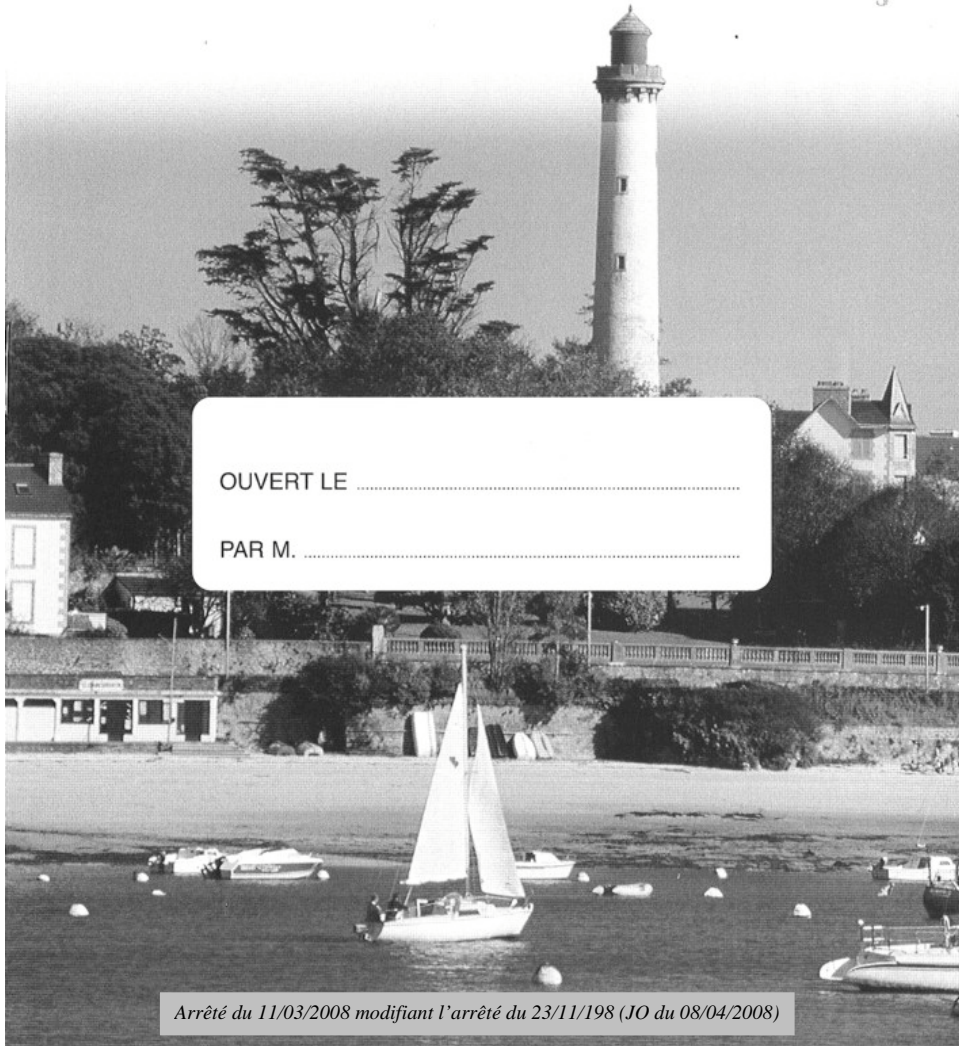


REGISTRE *Spécial* Edition 2008



OUVERT LE

PAR M.

Arrêté du 11/03/2008 modifiant l'arrêté du 23/11/198 (JO du 08/04/2008)

REGISTRE SPECIAL

Edition 2008

Décret n°84-810 du 30/08/1984 modifié par le décret n°96-859 du 26/09/1996
Arrêté du 11/03/2008 modifiant l'arrêté du 23/11/198 (JO du 08/04/2008)

OUVERT LE

PAR

M

DOMAINE D'APPLICATION

(Art.53 du décret - alinéa III) « Tout navire de plaisance à usage personnel qui est loué ou qui appartient à une association, et tout navire de plaisance de formation, doivent faire l'objet **chaque année d'une vérification spéciale** effectuée sous la responsabilité du loueur ou du responsable de l'organisme ou de l'association

Le résultat de ce contrôle est inscrit sur un registre spécial tenu à la disposition de l'autorité et des usagers. »

(Art. 240-3.19 de l'arrêté) I. Les navires neufs ou existants loués, ou appartenant à une association, ou encore les navires de formation sont soumis à une vérification spéciale annuelle. Elle est effectuée sous la responsabilité du propriétaire ou de l'armateur, et donne lieu à l'établissement d'un rapport établi sur le modèle de l'annexe 240-A.4, selon les conditions d'utilisation et les caractéristiques du navire.

II. Ce rapport est mis à la disposition des usagers du navire au plus tard au moment de leur embarquement. La première vérification a lieu avant toute mise en exploitation du navire.

Note DTMPL/PL/LN2/97,054 5(Bureau de la Plaisance). Le registre spécial prendra la forme d'un **document paginé et** qui devra être **détenu par le propriétaire** ou au lieu d'exploitation du navire. **Une copie** devra être jointe aux documents du navire.

LOCATION	Navires loués par un particulier ou en gestion location auprès d'un professionnel, ou appartenant à un professionnel, que la location soit occasionnelle ou permanente
FORMATION	Bateau Ecole, Ecole de pilotage, Club Nautique, Ecole de voile ou de croisière, Centre Nautique, quelque soit le statut : individuel, société ou association loi 1901
USAGES DIVERS	Appartenant à une association.

PROPRIETAIRE(S) DU NAVIRE

Raison sociale :

Siège social :

N° SIRET : N° de déclaration en préfecture :

Noms et prénoms -

-

-

RESPONSABLE DU NAVIRE (Armateur, Gérant, Président, représentant des copropriétaires,.....)

Nom et prénoms :

Adresse :

Qualité :

Signature